

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

L'esprit paroissial, 737. — La Portioncule, 741. — Fondation du Couvent de la Pointe-aux-Trembles, 743. — Au village de Saint-Raymond, 749. — Saint Paul et les Turcs, 749. — Notre fête nationale, 750. — Annuaire de l'Université Laval, 751. — Nomination, 752. — Nécrologie, 752. — Calendrier, 752. — Memento hebdomadaire, 752.

L'Esprit paroissial

Qui parle à la grand'messe de la paroisse ? Le curé, c'est-à-dire le représentant de l'Église, placé par elle au milieu de centre plus ou moins considérable qui constitue la paroisse. C'est par lui qu'elle exerce son action sur les paroissiens ; c'est par lui que Jésus-Christ se met en rapport avec eux ; c'est par lui que l'Évêque et le Pape leur parlent. En conséquence, le curé est en quelque sorte l'Évêque, le Pape, le Christ, pour les paroissiens. Dans le pasteur de la paroisse la plus oubliée, le bon chrétien voit la représentation auguste de Dieu lui-même. Dans les mains du pasteur, comme dans celles de Dieu, est placée la verge de la justice, sont déposées les clefs qui symbolisent la juridiction sur les consciences. Cet homme, tout homme qu'il est, accorde ou refuse les sacrements ; menace, pardonne ou châtie ; exerce sur les mœurs une autorité de censeur, telle, que n'en connurent jamais les Grecs ni les Romains ; il est à la fois père, prêtre et magistrat ; il est devant Dieu la voix du peuple, pour parler au nom de ce dernier, exposer ses besoins.

excuser ses égarements, demander pardon, et parfois s'offrir comme victime volontaire d'expiation ; il est devant le peuple la voix de Dieu pour rappeler les devoirs, exciter les espérances du ciel, menacer des châtimens éternels, veiller sur toutes les actions ; prodiguer le jour et la nuit toute espèce de consolations. Tel est le pasteur. Il n'est aucune charge qui soit en même temps si élevée et si populaire, aucune magistrature qui soit plus simple et plus sublime dans ses fonctions.

Mais écoutons le pasteur. . . *De quoi parle-t-il ?* Ce n'est point des questions ardues de la philosophie, des affaires compliquées de l'Etat, des nouveautés présomptueuses, ni de ce qui a ordinairement le privilège d'attirer l'attention publique et de piquer la curiosité des auditeurs.

Mais il traite des sujets sans lesquels toute philosophie est insensée, toute politique impuissante, toute découverte scientifique inutile. Il parle de Dieu, de l'âme, du salut, de la conscience, du sacrifice, de la résignation ; autant de vérités anciennes et que le monde a néanmoins besoin d'entendre répéter et comme rajeunir, de la même façon que l'homme a besoin de manger chaque jour le pain comme une nourriture nouvelle, bien que cet aliment soit cependant très ancien et très commun parmi les hommes. Vérités les plus simples, pour qu'elles puissent être comprises du pâtre le plus grossier ; les plus élevées, afin qu'elles offrent aussi un aliment inépuisable aux sublimes intelligences.

Vérités les plus individuelles, de façon qu'il n'y en ait pas qui intéressent davantage, et qui s'accoutument mieux à la manière d'être intime et particulière de chacun ; les plus générales en même temps, puisqu'il n'est personne, si obscur et si puissant soit-il, qui puisse se croire dispensé de leur accorder son attention ; et qu'il n'en est pas d'autres qui influent plus directement sur la masse du genre humain.

Elles sont les plus divines, puisqu'elles viennent directement de Dieu ; qu'elles sont indispensables et essentielles pour connaître Dieu, le servir et le posséder ; non point comme les vérités de l'ordre purement naturel, qui n'aboutissent à ce résultat qu'indirectement ou pour ainsi dire accidentellement. Elles sont en même temps les plus humaines ; puisqu'il n'en est point qui touchent l'homme de plus près, qui pénètrent plus avant dans son cœur, qui répondent plus exactement à ses

besoins, qui soient plus aptes à lui procurer la félicité terrestre elle-même. Telles sont les vérités que maintient toujours vivantes dans le cœur des peuples l'humble chaire paroissiale. La simple homélie que le pasteur adresse chaque dimanche à ses paroissiens sur le ton familier a maintenu dans le monde la foi du Christ, depuis qu'il l'y a plantée, il y a dix-neuf siècles. Cette instruction populaire, écho de celle que, dans une sphère supérieure, font constamment entendre la Papauté et l'épiscopat; cette instruction populaire, plus que les livres des savants, plus que les raisonnements des docteurs et les discours des académiciens, a contribué à la civilisation et au bonheur de l'homme, mille fois plus que la vérité scientifique ou le progrès industriel. Un bon pasteur fait plus les véritables intérêts du genre humain que cent philosophes; et la chaire paroissiale, si elle devenait subitement silencieuse dans le monde, laisserait voir au bout de quelques années, un vide plus funeste que celui qui suivit la destruction de l'Académie et de l'Aréopage.

Mais comment parle ce singulier tribun du peuple chrétien ? Il parle le seul langage qu'il puisse tenir au peuple dont il désire être compris et avec lequel il désire s'identifier; c'est-à-dire le langage du cœur qui, même sans connaître les règles de la rhétorique, a toujours le don d'être éloquent et de toucher; et le langage du bon sens pratique qui, sans les artifices de la dialectique, porte la conviction dans les intelligences et la persuasion dans les volontés. C'est donc une grande chose que cet art oratoire qui s'enseigne à peine dans les livres, mais qui remporte cependant les triomphes, sinon les plus brillants, au moins les plus solides. Quand il est animé du zèle de Dieu, il voit céder à son ascendant très puissant les haines invétérées, la sordide cupidité; il voit se calmer les douleurs les plus vives de l'âme, et reprendre courage les cœurs les plus abattus, s'humilier les fronts superbes et orgueilleux, les pauvres concevoir une haute idée d'eux-mêmes et de leur noble destinée, et mépriser tout ce qu'il y a de vain et de trompeur dans la condition de ceux que le monde appelle heureux.

Il se fait à toutes les circonstances, dont il s'inspire et dont il profite. Son langage respire l'allégresse à Noël et à Pâques; il est triste et lugubre le Vendredi-Saint et le jour des Morts; il est calme et joyeux aux fêtes de la Sainte Vierge et des saints, grave et austère dans l'explication des préceptes de la morale.

Il a les accents d'une mère pour les enfants et les jeunes personnes ; d'un père pour les jeunes hommes et les mères de famille ; d'un ami pour les pères et les vieillards. Il est l'âme des solennités chrétiennes ; sans lui, les fleurs, les tentures, les cloches, l'orgue et les illuminations auraient à peine une signification ; il leur donne une voix, les rend intelligibles au peuple fidèle ; il convertit tout en un livre, dont les caractères sont si expressifs, que le rude laboureur, l'artisan grossier, l'ouvrière modeste de l'atelier ou des champs, savent parfaitement la lire, et puisent dans cette lecture joie, attendrissement, consolation, lumière et sanctification. Telle est la parole paroissiale, telle est la parole du pasteur.

Pourquoi parle-t-il ? Ce n'est ni pour flatter l'orgueil de ceux qui sont en haut, ni pour exciter, ou enflammer la terrible envie de ceux qui sont en bas ; ce n'est pas pour flatter les passions, l'imagination, à l'aide de perspectives trompeuses, d'ambition ou de lucre.

La voix humaine se fait souvent entendre en vue de semblables résultats. Mais la voix paroissiale a un objectif plus élevé, qui peut se résumer en trois mots : éclairer, améliorer, consoler. Il y a et il y aura toujours en ce monde des erreurs à dissiper, des abus à extirper, des amertumes à adoucir. Les premières se dissipent par l'enseignement chrétien, les secondes se détruisent par la sévérité de sa morale, les troisièmes se calment par la douceur de ses consolations. Ainsi la parole de Dieu que chaque population entend continuellement prêcher du haut de la chaire, est une lumière pour l'entendement, un frein pour la volonté, un baume pour le cœur. Le peuple chez lequel l'instruction paroissiale est l'objet d'un soin spécial de la part du pasteur et d'une attention particulière de la part des fidèles, ne peut être un peuple ignorant, corrompu ou malheureux. Il ne sera peut-être pas docte, à la façon de plusieurs prétendus savants, qui sont au fond les plus ignorants ; il ne sera pas distingué de cette distinction que l'on fait reposer seulement sur le luxe des édifices et des vêtements, et sur le raffinement des relations sociales ; il ne sera pas heureux comme le demandent ceux qui font consister la félicité d'un peuple dans le nombre et la magnificence de ses lieux de dissipation ; mais je refuse cette science, cette distinction et cette félicité, qui se traduisent d'abord par un plus grand nombre de suicides et par un surcroît.

de travail pour les juges et la police. Je renie ces peuples savants, avancés et heureux, qui donnent sur leur propre compte de si grands sujets de tristesse et d'effroi. L'instruction paroissiale, là où elle est écoutée et mise en pratique, procure une autre science, un autre progrès, un autre bonheur et assure autrement l'avenir d'un peuple.

(A suivre)

La Portioncule

Voici bientôt la date de l'Indulgence de la Portioncule ou du Grand Pardon d'Assise : grande faveur.

Nous pensons être agréable à nos lecteurs en extrayant les renseignements qui suivent de l'excellent opuscule du T. R. Père Frédéric publié l'année dernière sur la Portioncule.

Conditions requises pour gagner cette Indulgence. Trois conditions sont requises : 1^e La confession : 2^e La communion : 3^e La visite.

I. *La confession.* — La confession faite dans les sept jours suffit pour ceux qui ont la louable habitude de la confession hebdomadaire. Dans les diocèses qui ont obtenu l'Indult de la confession deux fois par mois, il suffit (toujours pour ceux qui le font régulièrement) de s'être confessé dans les quatorze jours qui précèdent.

Mais tous les fidèles qui ne se confessent pas régulièrement chaque semaine (ou chaque quatorze jours, selon le diocèse,) quand même ils se seraient confessés depuis moins de huit jours, doivent le faire de nouveau au moins la veille ou le jour de la fête : c'est la règle ordinaire et commune ; ils peuvent le faire le 30 juillet, c'est-à-dire le jour précédant immédiatement l'avant-veille de la fête, en vertu d'un Indult général accordé par Sa Sainteté Léon XIII, le 14 juillet 1894.

II. *La communion.* — Il n'est pas nécessaire que la communion soit faite dans l'église qui jouit de l'Indulgence. On peut communier dans n'importe quelle église ou oratoire ; et la communion peut aussi être faite la veille de la Portioncule, le 1^{er} août.

III. *La visite.* — Quelle église faut-il visiter ?

1^o Dans les endroits où se trouve une église fran ciscaine de Frères-Mineurs, Clarisses, Tertiaires Régulières) jouissant d)

droit du privilège de la Portioncule, — ou une autre église ou chapelle publique, à laquelle, en vertu d'un Bref renouvelable tous les sept ans, l'Indulgence a été accordée par faveur, — dans ces endroits, tous les fidèles (et par conséquent tous les Tertiaires séculiers), tous doivent visiter cette église franciscaine ou cette chapelle publique privilégiée. Cette règle concerne tout le monde.

2° Dans les endroits où ne se trouve pas d'église franciscaine ni autre église ou chapelle publique privilégiée, mais où il y a un oratoire public du Tiers-Ordre séculier ou une église dans laquelle une Fraternité du Tiers-Ordre séculier a été canoniquement érigée, les Tertiaires seulement (et non pas tous les fidèles) qui voudront gagner cette faveur, devront visiter cet oratoire public ou cette église.

3° Dans les endroits où ne se trouve pas même cet oratoire public du Tiers-Ordre ni église dans laquelle une Fraternité ait été canoniquement érigée, ces mêmes Tertiaires pourront gagner cette Indulgence, en visitant leur église paroissiale.

En un mot, tout Tertiaire séculier peut gagner l'Indulgence de la Portioncule dans le lieu où il se trouve. C'est un privilège tout à fait personnel accordé à eux par Sa Sainteté Léon III (31 janvier 1893, ad XII), de pouvoir gagner les Indulgences attachées aux églises franciscaines, en visitant leur église paroissiale, et là où il n'y a ni église franciscaine, ni oratoire public, ni église où une Fraternité soit établie. La Portioncule est assurément la plus célèbre de ces Indulgences.

Comment faut-il faire les visites? . — Il faut faire les visites *dévotement*, en y priant chaque fois aux intentions du Souverain Pontife. Les visites peuvent commencer la veille, à l'heure des premières vêpres (environ 2 heures), jusqu'au coucher du soleil du lendemain. Il faut une *vraie* visite, c'est-à-dire qu'il faut sortir *réellement* de l'église et y *rentrer* dans l'intention de répéter la visite et renouveler des prières aux intentions du Souverain Pontife. Ces prières ne sont pas déterminées : on peut réciter cinq fois le *Pater* et l'*Ave Maria*, ou une dizaine de chapelet, ou toute autre prière équivalente.

Enfin, comme tout le monde le sait, on peut gagner cette Indulgence *toties quoties*, c'est-à-dire, autant de fois qu'on visite l'église à laquelle elle est attachée : et toutes ces Indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire !

On trouvera, dans l'opuscule en question, tout ce qui concerne l'origine et l'histoire du Grand Pardon d'Assisè. On y trouvera en outre une méthode pratique pour une série de quinze visites, dans une église quelconque jouissant du privilège de la Portioncùle. — Voir à la fin du No, les conditions de vente de cet opuscule chez les Sœurs F. M. de M. à Québec.

Fondation du Couvent de la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf

La seigneurie de Neuville, après avoir appartenu à Monsieur Jean Bourdon, passa à Monsieur Nicolas Dupont, conseiller au conseil de Québec.

Ce Monsieur avait marié une de ses filles à Paul Lemoyne de Mariecourt, — cousin germain de nos sœurs Lemoyne et Le Ber ; il estimait beaucoup notre Congrégation, et désirait favoriser ses censitaires du bienfait d'un couvent.

De son côté, M. Basset, nommé curé de la Pointe-aux-Trembles, en 1680, ne désirait rien tant que d'attirer dans sa paroisse des filles de notre Mère Bourgeois, pour qui il avait une très grande vénération. On rapporte qu'il l'accompagna dans un pèlerinage à Lorette, que plusieurs fois il la supplia de lui donner des Sœurs ; et qu'un jour elle lui répondit d'un ton assuré qu'il ne mourrait point sans en avoir.

Ces paroles qui étaient prophétiques, se réalisèrent seize ans après le décès de cette Vénérée Mère.

Nos Sœurs se rendirent à la Pointe-aux-Trembles en 1716 ; M. Basset décéda cette même année, à 78 ans, et M. Dupont de Neuville mourut aussi cette année, âgé de 84 ans. Tout deux sont fondateurs de cette mission, comme on peut le voir par les actes suivants :

CONTRAT DE DONATION PAR M. DUPONT PASSÉ

LE 5 OCTOBRE 1713.

Par devant le notaire royal en la Privoté de Québec en la Nouvelle-France, fut présent M. Nicolas Dupont, seigneur de Neuville, conseiller du Roi au conseil supérieur de Québec et doyen de Messieurs les conseillers du dit conseil ; lequel de son bon gré et volonté, a reconnu et confessé avoir donné, accordé

et délaissé aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame établies en la ville de Montréal, Sœur Marguerite Lemoyne du Saint-Esprit, supérieure, et Sœur Marie Magdeleine Asselin de Saint-Ignace, acceptantes pour leur dite Communauté, savoir : Un arpent et demi de terre en superficie, à prendre en la dite seigneurie de Neuville, sur le domaine d'icelle, de côté nord-est du terrain appartenant à l'église Saint-François de Sales et Saint-Nicolas, paroissiale du dit lieu, suivant la mesure qui en sera faite par un arpenteur qui en dressera son procès-verbal ; pour les dites Sœurs y faire un établissement de leur communauté pour y tenir une mission pour l'instruction des jeunes filles de la dite seigneurie. A la charge par les dites Sœurs où celles qui leur succéderont, d'entendre trois messes et de faire chacune trois communions sitôt qu'elles sauront le décès de mon dit Sieur donateur, pour le repos de son âme et celle de défunte sa Dame épouse (Jeanne Gaudais) ; et celles qui seront établies au dit lieu, seront tenues d'entendre une messe, et de faire une communion chacune, tous les ans, au jour et fête de saint François de Sales, patron de l'église paroissiale du dit lieu pour le Sieur donateur et toute sa famille. Et à la charge d'établir leur mission le plus tôt que faire se pourra, sans qu'elles puissent vendre ni aliéner le dit terrain, lequel n'a été donné qu'à cette condition.

Fait et passé en l'hôtel et demeure de mon dit Sieur du Pont, cinquième jour d'octobre après-midi, l'an mil sept cent treize, en présence de Messire Jean Pinquet, premier chanoine de l'église cathédrale de Québec, et Messire Philippe Boucher prêtre curé de la paroisse Saint-Joseph, en la seigneurie de Lauzon, qui ont, avec moi dit Sieur donateur, la dite Sœur du Saint-Esprit, et notaire, signé à la minute des présentes.

DU BREUIL.

Donation par M. Basset, le 1er août 1715.

Par devant le notaire royal en la Privôté de Québec, sousigné, fut présent Maître Jean Basset, prêtre, curé de la paroisse Saint-François de Sales, en la côte et seigneurie de Neuville, lequel, de la bonne volonté, a reconnu et confessé avoir donné aux Sœurs de la Congrégation établies en ce pays ; ce acceptant, Sœur Marguerite Lemoyne du Saint-Esprit, supérieure des Sœurs de la Congrégation établies en la ville de Montréal, et Sœur Elisabeth Guyon de Saint-Laurent, supérieure des

Sœurs de la Congrégation établies en cette dite ville : — Une terre et habitation sise et située en la dite côte et seigneurie de Neuville, contenant trois arpents ou environ de terre de front, sur le fleuve Saint-Laurent, et de profondeur quarante arpents; bornée d'un côté les héritiers ou représentants du Sieur Maizère; d'autre côté, les représentants du nommé Labadie; d'un bout le fleuve Saint-Laurent, et d'autre bout, les terres de la dite seigneurie, — avec les bâtiments dessus construits, sans aucune chose en réserver ni retenir au dit donateur, appartenant de son acquisition qu'il en a faite de Messieurs le Supérieur, Directeur, et Procureur, du Séminaire des Missions Etrangères, au nom et comme légataire de feu Maître Michel Du Vault, Sieur des Cormiers, vivant prêtre, missionnaire de la paroisse de l'ancienne Lorette.

Cette donation faite à la charge de payer, de ce jour à l'avenir, cens et rentes dont la dite habitation est chargée envers le seigneur dont elle relève, comme aussi que les dites Sœurs, et celles qui leur succéderont, détacheront de leur communauté des Sœurs pour faire leur demeure sur la dite terre, comme elles font dans quelques côtes de cette colonie; et à la charge que, lorsque les dites Sœurs y seront établies, sous l'agrément de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Québec, elles prendront pendant le temps du carême une fille du plus pauvre des habitants de la dite côte pour la nourrir et instruire, pendant le dit temps du carême seulement, afin de l'instruire pour faire sa première communion, et de participer aux prières des dites Sœurs.

Les dites Sœurs acceptantes sont convenues qu'au cas que par leur communauté, il fut jugé à propos d'abandonner leur dite habitation, elles le pourront faire, et demeureront déchargées des charges de la dite donation; et au cas d'abandon de la part des dites Sœurs, le dit Sieur donateur veut et entend que la dite habitation demeure à MM. du Séminaire de cette dite ville pour en disposer à leur volonté, à la charge par mes dits Sieurs du Séminaire de rembourser aux Sœurs de la Congrégation les travaux et augmentations qu'elles auront faits sur la dite habitation, sur laquelle il y a de présent dix arpents de terre à la charrue.

Fait et passé au dit Québec, au Séminaire des Missions Etrangères, dans la chambre de M. de Varennes, prêtre, procu-

neur du dit Séminaire, après-midi le 1^{er} jour d'août 1715 en présence de mon dit Sieur de Varennes et de M. Louis Lepage, prêtre, demeurant au dit Séminaire, qui ont avec les dites parties et notaire signé.

JÉAN BASSET, Ptre

LE PAGÉ DE SAINTÉ-CLAIRE, Ptre.

JÉAN BAPTISTE DE VARENNES, Ptre.

SEUR MARGUERITE LEMOYNE DU SAINT-ESPRIT

SEUR ÉLISABETH GUYON DE SAINT-LAURENT.

BARBEL, Notaire.

M. Basset mourut quelques mois après l'installation de nos Sœurs dans sa paroisse, 21 novembre 1716, et fut assisté dans ses derniers moments par M. Auclair Desnoyers, curé de Saint-Augustin. Celui-ci, en réponse à une lettre de Mgr de Saint-Vallier, écrivait le 27 novembre 1716 :

Monseigneur,

C'est avec toute la soumission possible que je me porté à faire réponse à la lettre que V. G. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 21 novembre, qui ne m'a été rendue qu'hier au soir, vingt-six du dit mois, pour savoir quelles avaient été les dernières dispositions de feu M. Basset, en faveur de sa paroisse, de ses œuvres, et de l'établissement des Sœurs dans sa paroisse.

Il y a laissé à l'église de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, son ornement de satin blanc chargé de fleurs d'or, les dalmatiques, aubes, ceintures, etc. De plus de l'argent monnayé pour faire un soleil et des burettes d'argent ; il y a cent vingt livres en écus blancs, quatre-vingts et plus de livres en sous-marqués, et cinq cent quarante petites pièces d'argent.

De plus un plat d'étain fin, avec des burettes neuves qui lui étaient venues de France cette année, et un canon entier pour la messe. Pareillement plus de quatre-vingts aunes de toile du pays qu'il s'était procurée, afin que l'ayant vendue, l'église en eut de la toile pour faire des surplis aux clercs ; et une grande partie des dettes qu'on lui devait dans sa paroisse. Pour ce qui lui était dû dans les autres paroisses, il en a laissé la moitié à l'église du lieu.

En outre il a donné cent livres à chaque communauté de Québec ; aux RR. PP. Récollets, cent deux livres pour dire cent messes pour acquitter ses obligations ; aux Messieurs de la

Congrégation de Québec, cent livres pour faire prier pour lui à l'ancienne Lorette ; pour aider sa bâtisse, cinquante livres.

Il a fait distribuer aux pauvres de sa paroisse, cent quarante, et plus, de livres, argent monnayé ; ce que j'ai fait ces deux jours derniers. Outre cela il a remis aux plus pauvres ce qu'ils lui devaient, surtout à ceux qui lui avaient fait de la peine, ne voulant pas qu'on ne les inquiétât en rien. Il a donné au presbytère pour deux cents livres de meubles pour son successeur.

Il a laissé en dépôt huit cents livres pour doter une fille de sa paroisse qu'il a nommée, en cas qu'elle fût reçue chez les Sœurs de la Congrégation, et trois cents livres encore, pour une autre, en cas qu'elle voulût se faire instruire aux Ursulines de Québec.

Mais ce qu'il a eu plus à cœur, ça été l'établissement des Sœurs de la Congrégation dans sa paroisse ; il préméditait ce projet depuis vingt-sept ans (1689) auquel temps la vénérable Sœur Bourgeoys, fondatrice de la dite communauté des Sœurs, lui en avait promis. A cet effet ce digne prêtre et pasteur n'épargna rien pour faire édifier, avec Votre Grandeur, le bâtiment où elles demeurent, et l'ayant achevé l'an 1716, il obtint par l'entremise de V. G. deux Sœurs pour en prendre possession ; il les meubla de son mieux, et entre autres choses, il leur donna son grand poêle de fer avec tuyau, et le tuyau d'un poêle de brique, sa pendule, une paire de gros chenêts et les pincettes, la Vie des Saints du P. Giry en deux gros volumes, et en particulier la Vie de saint François de Sales, pour quatre ou cinq cents livres d'autres ameublements, sans compter qu'elles doivent retirer quelques dettes dues à M. Basset, dont quarante minots de blé font une partie.

Et au surplus de cela, il leur a donné sa terre, pour laquelle il a refusé 2400 livres. Pour tout dire, en un mot, j'ajouterai qu'il avait tant de zèle et d'ardeur pour soutenir cet établissement qu'il allait jusqu'à dire à la supérieure, ce que j'ai entendu moi-même : "Demandez, ma Sœur, tout ce qu'il vous plaira, je tâcherai de vous le donner" comme aurait pu faire un très bon père à l'égard de ses enfants. C'est pourquoi quand elles virent mourir leur cher fondateur, elles s'écrièrent qu'elles avaient perdu leur père bien jeunes ; parce que, dans tous leurs besoins elles n'avaient recours qu'à lui, tant pour le blé et le vin que pour les légumes et autres produits du jardin, il les mettait à

même de tout chez lui, disant qu'il n'y avait rien de plus capable d'effacer les fautes qu'il avait commises dans sa paroisse que d'y établir des personnes capables d'instruire et d'édifier par leur conduite. C'est pour cette raison qu'il n'y épargnait rien.

Etant donc au comble de ses vœux d'avoir réussi, et voyant la promesse de la Vénération Sœur Bourgeoys accomplie, *qu'il ne mourrait point avant d'avoir des Sœurs dans sa paroisse*, il disait qu'il ne lui restait plus qu'à chanter le cantique du saint Vieillard Siméon, : *"Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace ;"* que le Seigneur lui ayant accordé toutes ses demandes, pouvait le retirer de ce monde quand il voudrait.

Aussi trois mois après y avoir placé les Sœurs, il tomba malade, après la saint Martin ; ayant mis ordre à toutes ses affaires et reçu tous les sacrements, il décéda le matin de la Présentation de la Très Sainte Vierge, 1716, âgé d'environ 78 ans ; c'est pour lors que les Sœurs s'écrièrent qu'elles avaient perdu leur père bien jeunes ; mais que le cours de ce petit ruisseau étant arrêté elles ne perdaient pas pour cela courage, disant que la Source valait bien le Ruisseau ; voulant dire, Monseigneur, qu'ayant expérimenté les effets de votre bonté paternelle, qui les a pour ainsi dire fait naître en ce lieu, elles espéraient que, bien loin qu'elle dût diminuer, elle augmenterait toujours à leur égard. Après Dieu, elles mettent toute leur confiance en vous, Monseigneur.

Les pompes funèbres de M. Basset étaient magnifiques ; l'église parée toute en deuil ; le corps du défunt élevé sur quatre marches, couvertes de noir et de blanc, le tout garni de larmes et d'images représentant la mort. Il y a eu pendant le service, à l'autel et autour du corps, 24 grands cierges et près de 200 chandelles allumées. Le service a été chanté aussi gravement que celui du roi. Son corps a été posé, la tête contre les marches de l'autel du côté de l'épître, et les pieds au balustre de son église Saint François de Sales qu'il avait fait bâtir. Pour son âme il y a grand sujet de croire qu'elle est encore mieux placée, puisqu'il a assuré son salut par ses bonnes œuvres.

Beatus homo qui miseretur et commodat ; disponet sermones suos in judiciis quia in aeternum non commovebitur. Requiescat in pace. Amen.

“ Heureux l'homme qui plaint et secourt l'indigent ; il règlera ses paroles selon la prudence et il ne sera jamais ébranlé. ”

Votre, etc. AUCLAIR.

P. S. Pour ce qui est du pavillon qui est au bout de la maison des sœurs, ça été Messire Lierry Hazeur, grand Pénitencier de la cathédrale, desservant la paroisse de Neuville, qui l'a fait bâtir.

AUCLAIR DESNOVERS Ptre,
CURÉ DE SAINT-AUGUSTIN.

Il n'y eut que quelques mois d'intervalle entre les décès des deux fondateurs de la Pointe-aux-Trembles, Mr Dupont ayant été inhumé dans l'église de Québec, le 26 avril 1716. Il ne laissa point d'héritier de son nom, ses deux fils étant morts en bas âge. Ses deux filles furent Madame Lemoyne de Maricourt et Madame Renaud des Meloises. La première n'eut qu'une enfant, qui mourut la même année que sa mère (1703); de sorte que les seuls descendants de M. Dupont de Neuville furent les Renaud des Meloises issus du mariage de François Marie Renaud-Davenne, seigneur des Meloises, et de Françoise Thérèse Dupont de Neuville: 1° Marie Thérèse se fit hospitalière sous le nom de Saint Gabriel. 2° Catherine Madeleine, ursuline sous le nom de Saint François de Borgia. 3° M. Françoise épousa Eustache, fils de Louis Chartier de Lotbinière. Après sa mort, son mari se fit prêtre. 4° Nicolas Marie, seul petit fils de M. Dupont, nommé Nicolas d'après son grand père, épousa Angéline Chartier de Lotbinière, sœur de Eustache, d'une famille célèbre en France.

Au village de Saint-Raymond

Ce village a été à demi rasé par le feu, le 26 juin dernier. L'auberge officielle a été impuissante à contrôler l'incendie, et il a fallu mander la brigade du feu. Les pertes sont évaluées, en chiffre rond, à 200,000 piastres.

Saint Paul et les Turcs

S'il y a des pays où la censure, à l'égard des publications, ne fonctionne pas assez, il en est d'autres, en revanche, où elle fonctionne plutôt trop.

Dernièrement, à Constantinople, une société grecque de bienfaisance éditait une brochure sur l'état de ses travaux. En première page, figurait une citation de l'épître de saint Paul *aux Galates*.

Le lendemain, un officier de police se présentait à l'Imprimerie et demandait des renseignements sur le "dénommé Paul" qui signait une adresse d'allures séditieuses, aux habitants de Galata. On sait que Galata est un faubourg de Constantinople.

Le directeur de la société affirma, en souriant, que ce Paul était décédé depuis 1800 ans; mais l'officier, croyant à une plaisanterie, fit arrêter le directeur. Il fallut l'intervention du patriarche grec pour obtenir sa mise en liberté...

Notre fête nationale

La célébration de notre fête nationale, nous l'avons dit, est une excellente chose.

Le programme officiel n'est pas mal tracé, puisqu'il s'agit d'une fête, et non d'une journée d'affaires.

Nous admirons sincèrement les esprits assoiffés d'idéal et que ravissent même douze heures d'illusions patriotiques.

C'est précisément parce que nous sommes en communion avec eux que nous regrettons la durée éphémère de ces illusions, ou plutôt, qu'un idéal qui n'a rien de chimérique reste toujours à la même distance de la réalité, si toutefois il ne s'en éloigne.

Cet idéal, le *Manitoba* le photographie tel que nous le concevons: "Puisse," dit-il, la manifestation du 24 juin amener les nôtres à s'unir plus étroitement que jamais, les amener à serrer les rangs pour les luttes de l'avenir, à se grouper autour de leurs chefs naturels pour revendiquer leurs droits et résister victorieusement aux efforts de l'ennemi. C'est le vœu que nous formons du plus profond de notre cœur."

Tant que la fête du 24 juin ne sera qu'une simple juxtaposition de groupes et d'individus et ne les fusionnera pas davantage sous le rapport national et religieux, nous répéterons, sans désespérer de l'avenir, que ses résultats pratiques sont presque nuls.

On pourrait, sans exagération, être plus sévère.

D. G.

Annuaire de l'Université Laval

Nos remerciements pour l'envoi de l'Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1899-1900.

Pendant l'année 1898-99, la Faculté de théologie a compté 80 élèves; la Faculté de droit: 52; la Faculté de médecine: 98; la Faculté des arts: 13, et la Pharmacie 6.

Le nombre des élèves du Petit-Séminaire a été de 537.

L'allocution du Recteur contient un excellent plaidoyer en faveur du baccalauréat, que la presse quotidienne devrait bien reproduire, pour mieux informer l'opinion publique.

Il sera généralement goûté, car les précautions oratoires ne font pas défaut. On ne prétend point, et on a soin de le dire, que le baccalauréat est une institution sans défaut et qui ne puisse encore être améliorée. Mais, somme toute, les avantages du baccalauréat, tel qu'il existe dans notre province, l'emportent de beaucoup sur les inconvénients. En tout cas, il est incontestable que nos collègues font tout ce qu'il est humainement possible pour relever graduellement le niveau des études. Ils tendent tous vers l'idéal, nous le savons; mais ils ont à compter avec des obstacles multiples, indépendants de leur volonté, et qui ralentissent nécessairement leur ascension. Ce témoignage, nous n'avons cessé de le rendre à nos collègues, parce qu'ils y ont droit. Chaque fois que l'occasion s'en est présentée, nous avons protesté contre les accusations injustes dont ils ont trop souvent à se plaindre.

L'allocution se termine par un bilan sommaire, mentionnant les gains et les pertes de l'année.

L'annuaire reproduit ensuite la notice biographique du Docteur Lemieux, composée et lue par M. le docteur Brochu. Cet ancien professeur était plus chirurgien que médecin. Son diagnostic lui jouait souvent de mauvais tours. Les patients dont il désespérait, revenaient souvent à la santé; ceux dont la guérison lui semblait certaine, partaient souvent pour un monde meilleur. Nous avons connu plusieurs prêtres qui administraient, sans tarder, les malades qu'il prétendait faire bientôt marcher, et qui ajournaient généralement la réception des derniers sacrements, lorsqu'il avait donné un passeport. Ils n'ont jamais eu qu'à se féliciter de cette ligne de conduite.

D. G.

Nomination.

Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec, en date du 10 courant, M. l'abbé David Gosselin, curé du Cap-Santé, et Directeur de la *Semaine Religieuse* de Québec, a été nommé curé de Charlesbourg.

Monsieur l'abbé Gosselin devra prendre immédiatement possession de son nouveau poste.

Nécrologie

Le Révérend M. J. Hoffinan (Joseph) curé de Charlesbourg, né le 27 août 1835, ordonné le 27 février 1858, décédé le 8 juillet, était membre de la société ecclésiastique de Saint Joseph, de la Congrégation du Séminaire et de la société d'une messe (section diocésaine).

Son service et sa sépulture ont eu lieu à Charlesbourg mardi matin, le 11 du courant à 9 hrs.

J. CL. ARSENAULT Ptre.

Calendrier

16	DIM.		
17	Lundi	†b	S. Alexis, confesseur.
18	Mardi	b	S. Camille de Lellis, confesseur.
19	Mercre.	b	S. Vincent de Paul, confesseur.
20	Jendi	b	S. Jérôme Emilien, confesseur.
21	Vend.	b	Notre-Dame du Mont-Carmel, <i>dbl. maj.</i> (16).
22	Samd.	b	Ste Marie-Magdeleine, pénitente.

Memento hebdomadaire.

QUÉBEC.—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Lambert le 16; à Saint-Casimir, le 17; au Cap Saint-Ignace, le 18; à Laval, le 20; à Saint-Malo, le 21.